

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 12 avril 2013.

L'an deux mil treize, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme ALLENBACH Bernadette, M. DEISS Cyrille, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ULLMANN Eric, M. WEISSEREINER Pascal, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre.

Absents excusés : M. ROESSLER Thierry.

Procuration : néant.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Déclassement de la rue des Peupliers et intégration dans le domaine public communal,
- 3- Révision des tarifs d'occupation de la salle des fêtes communale,
- 4- Travaux à l'église catholique,
- 5- Compte de gestion 2012,
- 6- Fixation des taux des impôts directs et des redevances pour 2013,
- 7- Budget primitif 2013,
- 8- Indemnité de conseil du comptable assignataire pour le budget de la régie de la chaufferie bois,
- 9- Subventions,
- 10- Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Niederbronn (nombre de délégués),
- 11- Lotissement les Vergers du Besch,
- 12- Travaux et coupes en forêt communale,
- 13- Divers (rythmes scolaires, ...).

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 18 janvier 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Déclassement de la rue des Peupliers et intégration dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la rue des Peupliers est toujours propriété du Département du Bas-Rhin qui propose de la céder à la Commune car cette voie ne supporte plus de trafic à vocation de route départementale. Cette opération s'effectuerait après réfection de la chaussée aux frais du Département du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L 131-4 et L141-3, considérant que le transfert envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie visée, après délibération, décide, à l'unanimité :

- de procéder à titre gratuit à l'acquisition de ladite parcelle après réfection de la couche de roulement de cette chaussée par le Département du Bas-Rhin,
- d'accepter après acquisition l'intégration dans la voirie communale de la parcelle cadastrée section 1 n°146 pour une superficie totale de 1.841 m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3 - Révision des tarifs d'occupation de la salle des fêtes communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification des tarifs d'occupation de la salle des fêtes afin de tenir compte des nouvelles activités qui y sont développées.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les tarifs d'occupation de la salle des fêtes tels qu'ils figurent en annexe et fixe leur date d'effet au 1^{er} janvier 2014.

4 - Travaux à l'église catholique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux travaux de rénovation entrepris sur l'Eglise catholique St Jacques, des travaux supplémentaires doivent être engagés afin de sécuriser le clocher dont une partie de la charpente est très abîmée. Ces travaux ne pouvaient pas être prévus à l'origine car la partie de la charpente concernée n'est pas accessible de l'intérieur de l'église.

Ces travaux sont chiffrés à 102.372,17 € TTC et pourraient être subventionnés. Par ailleurs, selon les dispositions combinées des articles 37-3, 49 et 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié sur les fabriques d'églises, et de l'article L2543-3 du CGCT, les travaux effectués sur les églises sont, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, une charge obligatoire pour la Commune. Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux supplémentaires à effectuer dans l'église catholique.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre à l'église catholique,
- fixe le montant maximal de ces travaux à 85.595,46 € HT soit 102.372,17 € TTC,
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Travaux TTC :	102.372 €
- FCTVA (<i>versé en n+2 après travaux</i>) :	15.849 €
- Subvention exceptionnelle (réserve parlementaire) :	5.000 €
- Subvention <u>escomptée</u> du Conseil Général : (<i>taux modulé de 27 % sur dépense HT</i>)	23.111 €
- autofinancement communal prévisionnel :	58.412 €
- sollicite toutes les aides susceptibles de pouvoir être attribuées pour la réalisation de ces travaux et demande au Conseil de fabrique de mobiliser tous les moyens disponibles pour également participer au financement de ces travaux, réduisant ainsi l'autofinancement communal prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

5 - Compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif de l'exercice 2012 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de la balance générale des comptes ainsi que du compte de résultat et des comptes de bilan,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes (eau, assainissement et régie de la chaufferie bois),
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur n'appelle pas d'observations particulières, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement et chaufferie bois) étant conformes à la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

6 - Fixation des taux des impôts directs et des redevances pour 2013

a - Le Conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention, décide, de fixer les taux 2013 des impôts directs locaux comme suit (augmentation des taux de 2012 de 5 %) :

- taxe d'habitation à 11,80 %,
- taxe foncière bâti à 11,22 %,
- taxe foncière non bâti à 75,69 %.

b - Le Conseil municipal, vu les travaux à prévoir sur le réseau de distribution jusqu'en 2015, après délibération, décide, par 12 voix pour et 1 abstention, de maintenir les redevances eau 2013 à leur niveau de 2012 et précise que les factures relatives à ces redevances sont désormais annuelles avec émission en septembre et paiement jusqu'à fin novembre :

- abonnement par année : 30 € par compteur,
- 1,30 € par M3 d'eau consommé.

c - Le Conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention, décide, de maintenir la redevance assainissement (eaux usées domestiques) 2013 à son niveau de 2012 soit 1€ par M3 d'eau potable consommé et prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles.

d - Le Conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention, décide, de maintenir à leur niveau de 2012 les redevances 2013 de la régie de la chaufferie collective au bois soit (TVA au taux de 5,50 % en sus) :

- Redevance R1 (en fonction de la consommation) : 50 € HT / MWh,
- Redevance R2 (en fonction de la puissance livrée à chaque bâtiment) : 38 € HT/kW/an.

7 - Budget primitif 2013

A – Reprise par anticipation des résultats budgétaires 2012

Conformément aux instructions budgétaires applicables au budget communal et aux budgets des services annexes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre par anticipation, après vote du compte de gestion 2012 et avant vote du compte administratif 2012, les résultats budgétaires 2012 afin de permettre leur inscription au budget primitif 2013.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête les résultats budgétaires 2012 et procède à leur affectation par anticipation comme suit :

➤ **Résultats 2012 du budget principal et affectation par anticipation**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	433 073,46 €
Recettes de fonctionnement	535 764,04 €
Résultat de l'exercice	102 690,58 €
Résultat reporté	42 238,74 €
Résultat global de fonctionnement 2012	144 929,32 €
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	144 929,32 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	-
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	60 197,34 €
Recettes d'investissement	511 250,28 €
Résultat de l'exercice	451 052,94 €
Résultat reporté	-134 366,35 €
Résultat global d'investissement 2012 à reporter	316 686,59 €

➤ **Résultats 2012 du budget eau et affectation par anticipation**

EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation	116 267,51 €
Recettes d'exploitation	89 161,15 €
Résultat de l'exercice	- 27 106,36 €
Résultat reporté	29 680,91 €
Résultat global d'exploitation 2012	2 574,55 €
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	2 574,55 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	-
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	134 605,92 €
Recettes d'investissement	142 729,07 €
Résultat de l'exercice	8 123,15 €
Résultat reporté	61 519,84 €
Résultat global d'investissement 2012 à reporter	69 642,99 €

➤ **Résultats 2012 du budget assainissement et affectation par anticipation**

EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation	118 644,09 €
Recettes d'exploitation	89 269,86 €
Résultat de l'exercice	- 29 374,23 €
Résultat reporté	57 842,43 €
Résultat global d'exploitation 2012	28 468,20 €
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	28 468,20 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	-
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	270 485,43 €
Recettes d'investissement	225 850,52 €
Résultat de l'exercice	- 44 634,91 €
Résultat reporté	74 422,69 €
Résultat global d'investissement 2012 à reporter	29 787,78 €

➤ **Résultats 2012 du budget de la Chaufferie bois et affectation par anticipation**

EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation	27 334,07 €
Recettes d'exploitation	36 978,31 €
Résultat de l'exercice	9 644,24 €
Résultat reporté	- 1 363,51 €
Résultat global d'exploitation 2012	8 280,73 €
Reporté intégralement	
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	85 534,42 €
Recettes d'investissement	34 629,75 €
Résultat de l'exercice	- 50 904,67 €
Résultat reporté	112 253,02 €
Résultat global d'investissement 2012 à reporter	61 348,35 €

B – Budget principal 2013

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses de Fonctionnement	654.629,32	Recettes de Fonctionnement	654.629,32
Dépenses d'Investissement	<u>643.286,59</u>	Recettes d'Investissement	<u>643.286,59</u>
	1.297.915,91		1.297.915,91

- b) de fixer à 139.463 € le montant des contributions directes compte tenu des taux votés au cours de la présente séance (point 6a),
c) de reconduire le versement des cotisations au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (CNAS), les crédits nécessaires étant prévus au chapitre 012 du présent Budget primitif.

C – Budget 2013 du Service des Eaux

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	163.274,55	Recettes d'Exploitation	163.274,55
Dépenses d'Investissement	<u>272.942,99</u>	Recettes d'Investissement	<u>272.942,99</u>
	436.217,54		436.217,54

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 6b),
c) de fixer à 20.000 € la partie de salaire des agents communaux chargés du service des Eaux pour les travaux leur incombant au cours de l'année 2013 (aucun remboursement n'ayant été opéré au budget général en 2011 et 2012).

D – Budget 2013 du Service Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	183.468,20	Recettes d'Exploitation	183.468,20
Dépenses d'Investissement	<u>106.287,78</u>	Recettes d'Investissement	<u>106.287,78</u>
	289.755,98		289.755,98

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 6c).

E – Budget 2013 de la Régie de chaufferie collective au bois

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- a) d'approuver le Budget (HT) proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	61.280,73	Recettes d'Exploitation	61.280,73
Dépenses d'Investissement	<u>78.548,35</u>	Recettes d'Investissement	<u>78.548,35</u>
	139.829,08		139.829,08

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 6d).

8 - Indemnité de conseil du comptable assignataire pour le budget de la régie de la chaufferie bois

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, précise que l'indemnité de conseil allouée au comptable assignataire de la Commune par délibération du 11 juillet 2008 (point 5) concerne l'ensemble des budgets gérés par la Commune (budget communal, budget eau, budget assainissement et budget de la régie de la chaufferie collective au bois).

9 - Subventions

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de ne verser aucune subvention à la Communauté de paroisses St François d'Assise de la Zinsel du Nord pour l'opération « petits ponts vers le Togo » mais décide que leur occupation de la salle des fêtes du 9 mars 2013 ne leur sera pas facturée,
- décide de verser à l'Association Régionale « l'Aide aux Handicapés Moteurs » (ARAHM) une subvention de 150 € pour ses actions auprès des personnes handicapées et dont un ressortissant de la Commune est bénéficiaire,
- décide de verser à l'UNIAT section d'OFFWILLER une subvention de 150 € pour ses actions sociales auprès des personnes âgées, retraitées et veuves, invalides, accidentés du travail ou se trouvant dans le besoin (18 personnes de ZINSWILLER étant adhérentes donc bénéficiaires des prestations de cette section de l'UNIAT),
- décide de verser à la Prévention Routière, comité du Bas-Rhin, une subvention de 150 € pour le soutien de ses actions en faveur de la lutte contre la violence et la délinquance routière et notamment la sensibilisation des enfants scolarisés,
- décide de verser une subvention de 400 € à l'Harmonie de l'Usine De Dietrich de ZINSWILLER afin de soutenir ses actions en faveur de l'enseignement musical des jeunes de la Commune pour les années 2011 et 2012.

10 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Niederbronn (nombre de délégués)

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains adopté le 25 mars 2013 par le Conseil communautaire de ladite Communauté de communes. La modification projetée consisterait à créer 8 sièges supplémentaires de délégués communaux au Conseil communautaire conformément à la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée.

Le Conseil municipal, après délibération, vu la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales, vu le code général des collectivités territoriales, vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du pays de Niederbronn les Bains en date du 25 mars 2013 proposant une nouvelle répartition des sièges du Conseil communautaire et la modification des statuts subséquente, vu la proposition des statuts modifiés, à l'unanimité :

- approuve la création de 8 sièges supplémentaires de délégués au Conseil communautaire, portant le nombre total de sièges de 34 à 42,
- approuve la répartition suivante des 42 sièges entre les Communes membres :

Communes	Population	Délégués
DAMBACH	796	2
GUMBRECHTSHOFFEN	1191	2
GUNDERSHOFFEN	3525	5
MERTZWILLER	3488	5
MIETESHEIM	667	2
NIEDERBRONN les BAINS	4366	6
OBERBRONN	1528	3
OFFWILLER	817	2
REICHSHOFFEN	5518	7
ROTHBACH	469	2
UTTENHOFFEN	175	2
WINDSTEIN	172	2
ZINSWILLER	802	2
		42

- approuve la modification projetée de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains,
- prend acte qu'en l'absence d'accord des Communes membres à la majorité qualifiée sur cette proposition, le nombre de délégués et la répartition prévus par la Loi en cas de désaccord s'appliqueront de plein droit et les statuts seront modifiés en ce sens.

11 - Lotissement les Vergers du Besch

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents que la Sàrl MEDIAPAR de Schiltigheim lui a fait part de son intérêt pour poursuivre l'aménagement du lotissement « les Vergers du Besch » et que son Directeur est prêt à présenter l'opération envisagée lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- donne son avis favorable pour la cession de l'ensemble des terrains communaux concernés par l'extension du lotissement les Vergers du Besch à la Sàrl MEDIAPAR au prix de 300 € l'are,
- précise que la Commune devra être étroitement associée à l'élaboration du projet d'aménagement et au suivi de l'exécution des travaux,
- invite le Directeur de MEDIAPAR à lui présenter le projet envisagé lors d'une séance ultérieure.

12 - Travaux et coupes en forêt communale

Monsieur le Maire présente le projet du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux ainsi que l'état prévisionnel des coupes établis par l'ONF pour la forêt communale en 2013.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux d'exploitation présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2013 en forêt communale et arrêté à la somme totale TTC de 3.964 € TTC pour un bilan net prévisionnel de 2.716 €,
- approuve le programme des travaux patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2013 en forêt communale et arrêté à la somme totale de 4.238,92 € TTC,
- approuve les conditions de vente proposées par l'ONF,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

13 - Divers

A - Monsieur le Maire informe les Conseillers présents que l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » immatriculée au Tribunal d'instance de Saverne sous volume 19 n°794, locataire actuel de la chasse des lots contigus de Zinswiller, d'Uhrwiller et de Mulhausen sollicite l'agrément de l'ensemble de ses membres en exécution de l'article 11-1 du cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, vu le cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin, vu l'agrément opéré par les autres Communes concernées, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'agréer les associés suivants de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » à compter de la saison 2012/2013 :
 - M. CLEMENTZ Pascal demeurant 2 rue de la Mairie à 67350 UHRWILLER,
 - M. EIFRIED Charles demeurant 110 Schafbusch à 67160 STEINSELTZ,
 - M. FABRE Paul demeurant Chemin de l'Oratoire à 13480 CABRIES,
 - M. HANDWERCK Wernert demeurant 4 rue Montée à 67340 ROTHBACH,
 - M. KINTZ Sébastien demeurant 21 a rue Haute à 67270 BOSSENDORF?
 - M. KNECHT Théo (Président) demeurant 18 rue du Vallon à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER,
 - M. MULLER Axel demeurant Rontgenstrasse à D-77694 KEHL am RHEIN (Allemagne),
 - M. PHILIPPS Jean-Paul demeurant 27 bis rue de la Moder à 67330 OBERMODERN,
 - Garde chasse particulier : M. LUGENBUHL Christian demeurant 15 rue des Roseaux à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente décision qui fait partie intégrante du bail de location du lot de chasse communal pour la période en cours soit jusqu'au 1^{er} février 2015.

B - Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents qu'en accord avec l'ensemble des Maires de l'amicale des Maires du canton, il a fait part aux services de l'Education nationale du choix de reporter la mise en place de la semaine des quatre jours et demi à la rentrée 2014 afin de permettre aux différents acteurs concernés de mettre au point le projet éducatif.

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents l'organisation d'une nouvelle sortie en forêt communale. Le conseil municipal retient la date du samedi 29 juin 2013.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents que l'APECM invite l'ensemble des élus de la Commune à assister à une rencontre étape sur le projet actuellement mené par cette association le dimanche 16 juin 2013 de 12h à 17h30 au Centre de Jeunesse à Baerenthal.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 19 avril 2013.

Le Maire,
A. MEYER